



Section 6

# La Stratégie d'action

## La Stratégie d'action

Le Plan directeur du centre-ville de Sudbury présente une vision et une stratégie d'action visant à améliorer le rôle de l'endroit à titre de pivot du Nord ontarien, grâce à l'esthétique et à la planification urbaines ainsi qu'au développement économique. La vision s'appuie sur des changements progressifs et à long terme dans une bonne partie du secteur. Certains d'entre eux peuvent se réaliser pratiquement dès maintenant tandis que d'autres exigeront plus de temps. La présente section porte sur la Stratégie d'action qui fera passer le Plan directeur de l'étape conceptuelle à sa réalisation. Elle guidera la municipalité et ses partenaires pour cibler leur soutien, l'établissement des priorités et l'affectation des budgets.

### 6.1.1 L'étalement: une vision de 10 ans

Le Plan directeur du centre-ville propose un programme pluriannuel afin d'améliorer ce secteur. Ce plan décennal, présenté ci-dessous, aborde les occasions immédiates de revitalisation du centre-ville et les grandes initiatives que le Conseil municipal et la collectivité pourraient réaliser durant cette période. Ces projets sont considérés comme des catalyseurs qui pourraient créer d'importantes retombées à l'échelle du centre-ville. Ces démarches jetteraient les bases permettant de réaliser la vision à long terme énoncée à la section 3.

Pour que le programme d'action soit adaptable aux conditions politiques et économiques changeantes, les échéanciers doivent être flexibles. Si l'ordre exact de mise en œuvre est fonction de la disponibilité du financement, des partenaires du secteur privé, des exigences techniques et des priorités communautaires, on prévoit que les améliorations pourraient être en place selon la séquence suivante.

#### Court terme (1 à 5 ans)

- Corridor vert Elgin
- Adaptation de la Place Tom Davies
- Galerie d'art Franklin-Carmichael
- Végétation de la rue Paris
- Mesures de ralentissement, rue Elm (aménagement paysager et stationnement sur rue)
- École d'architecture de la Laurentienne
- Adaptation du N'Swakamok Native Friendship Centre
- Place des Arts
- Passage à niveau du CP (pourparlers)
- Place de la rue Larch
- Stationnement étagé du secteur ouest et passerelle de la rue Cedar
- Adaptation de la passerelle de la rue Nelson / amélioration de la sécurité
- Amélioration de la sécurité et de l'éclairage du passage inférieur du pont des Nations
- Déménagement du Marché des fermiers / Place de la gare
- Élaboration de la stratégie – art civique, patrimoine, vente au détail
- Programme d'incitatifs résidentiels
- Amélioration du tunnel piétonnier Riverside
- Parc de la rue Carleton
- Corridor municipal Minto (phase 1)

#### Moyen terme (6 à 10 ans)

- Amélioration de la rue partagée Durham
- Prolongement de la rue Larch vers l'ouest et passage à niveau
- Stationnement étagé du secteur sud
- Prolongement et piste cyclable du chemin Ste Anne
- Agrandissement du parc Memorial
- Escalier vert de la rue Brady
- Lien piétonnier de la rue Grey
- Place de la rue Larch (à l'angle de la rue Elgin)
- Parc de la rue Nelson (au sud de la passerelle)
- Succursale centrale de la Bibliothèque publique
- Centre de rencontres et de congrès polyvalent

#### On-going (anytime)

- Augmentation du nombre de bureaux de gamme supérieure
- Programme de plantations au centre-ville
- Expansion de la présence collégiale
- Amélioration de l'allée
- Adaptation du Rainbow Centre (façade de la rue Elm)
- Constructions intercalaires résidentielles (continu)
- Agrandissement du réseau cyclable
- Caractéristiques des points d'accès

### 6.1.2 Le financement

Étant donné le climat financier actuel, il serait irréaliste de croire que chaque volet du Plan directeur sera immédiatement financé, et par une seule organisation. Le Plan et ses projets doivent l'être par la collectivité, au fil du temps, au fur et à mesure que les occasions se présenteront. Bon nombre d'entre eux exigeront la conclusion de partenariats communautaires et créateurs de financement. L'École d'architecture de la Laurentienne est un bel exemple récent du type d'entente nécessaire. Une considération particulière devrait également être accordée à l'utilisation partagée des immeubles par les organismes et les établissements. La municipalité, le gouvernement fédéral et celui de la province, les partenaires communautaires et le secteur privé ont déjà investi au centre-ville et devront continuer de le faire.

Voici quelques sources de financement possible des projets et démarches du Plan directeur:

- Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor)
- Programmes fédéraux de financement (p. ex. Fonds municipal vert)
- Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
- Programmes provinciaux de financement (y compris le Plan de croissance du Nord de l'Ontario)
- Société de développement du Grand Sudbury
- Association du Secteur d'aménagement commercial du centre-ville
- Société de développement Downtown Village
- Programme Ma rue, mes arbres TD
- Programmes de l'organisme Evergreen
- Commandite du secteur privé
- Partenariats public-privé

Le tableau de la Stratégie d'action présentée à la section 6.1.4 cerne de façon générale les sources de financement de chaque initiative. Les programmes municipaux actuels comme le Programme de subventions équivalant à de nouveaux impôts fonciers pourraient financer des volets en particulier du Plan directeur.

## Activité et croissance

- 01 Bureaux de gamme supérieure
- 03 Améliorations au Rainbow Centre
- 04 Améliorations à l'Aréna de Sudbury
- 05 Emplacement intercalaire à utilisations multiples ✱
- 06 Place des Arts (emplacement à déterminer)
- 06 Agrandissement du N'Swakamok Friendship Centre
- 07 Galerie d'art du centre-ville (emplacement à déterminer)
- 09 Marché des fermiers
- 10 École d'architecture de la Laurentienne
- 11 Expansion de la présence collégiale ✱
- 12 Succursale centrale et moderne de la Bibliothèque (emplacement à déterminer)
- 13 Programme d'incitatifs résidentiels ✱
- 14 Emplacements intercalaires à utilisations multiples
- 15 Emplacements résidentiels ✱

## Accès et liens

- 16 Prolongement de la rue Larch vers l'ouest
- 17 Agrandissement du réseau cyclable
- 18 Amélioration du tunnel piétonnier Riverside
- 19 Amélioration de la passerelle de la rue Nelson
- 20 Passerelle de la rue Cedar
- 21 Prolongement et piste cyclable du chemin Ste Anne
- 22 Lien piétonnier de la rue Grey
- 23 Ruelle Beech
- 24 Nouveau tracé de la rue Van Horne
- 25 Stationnement étagé du secteur ouest
- 26 Stationnement étagé du secteur sud
- 28 Nouvel emplacement du Centre de transport
- 29 Agrandissement de la centrale de la SDEC ✱
- 30 Stratégie d'amélioration de l'allée ✱

## Beauté et fierté

- 31 Réfection de la rue Elm (végétation et stationnement sur rue)
- 32 Embellissement de la rue Paris
- 33 Travaux d'amélioration de la rue Durham
- 34 Mesures de ralentissement de la rue Brady
- 35 Corridor vert Elgin
- 36 Agrandissement du parc Memorial
- 37 Amélioration de la Place Tom Davies
- 38 Corridor municipal Minto (Larch à Brady)
- 40 Escalier vert de la rue Brady
- 42 Stratégie d'écologisation du centre-ville ✱
- 44 Parc de la rue Carleton
- 45 Aménagement des points d'accès
- 46 Place de la rue Larch
- 47 Parc de la rue Nelson
- 49 Stratégie sur l'art civique ✱
- 50 Stratégie patrimoniale ✱
- 51 Préservation du cœur historique du centre-ville ✱
- 52 Mise en valeur des caractéristiques des ruisseaux ✱



### Légende

- ✱ Projet à l'échelle du centre-ville (non cartographié)
- Zone d'étude
- Bureaux
- Logements
- Utilisations multiples
- Parcs de stationnement en élévation
- Aménagements culturels et institutionnels
- Hôtel
- Espaces ouverts
- Places publiques
- ▨ Rues à revêtement particulier
- ▨ Grands passages pour piétons
- Emplacement possible de la cour de triage
- Mise en valeur des caractéristiques des ruisseaux
- Emplacements possibles d'œuvres d'art civique

**Remarque:** L'emplacement des nouvelles installations est indiqué à titre d'information et sera déterminé selon le choix de chacun des lieux.

Utilisations multiples : Cela peut comprendre un mélange d'utilisations commerciales, culturelles, résidentielles, institutionnelles, communautaires ainsi que des immeubles à bureaux et des commerces de détail.



### 6.1.3 Poursuivre sur la lancée: mesures de la première année

Voici 25 mesures que la municipalité et ses partenaires devraient adopter dans les 12 premiers mois de la mise en œuvre du Plan directeur. Elles permettront à l'impulsion de se poursuivre et de mettre en place un fondement solide pour le changement.

#### Appui et mesures

1. Le Conseil municipal devrait approuver le Plan directeur et la Stratégie d'action, préparés en consultation avec la collectivité, et adopter les mesures à prendre de la première année énumérées dans la présente section.
  2. Le personnel municipal devrait élaborer un plan de mise en œuvre pour examen par le Conseil municipal. Ce plan mettrait l'accent sur les priorités concernant la revitalisation du centre-ville au cours des 10 prochaines années et serait présenté avant le prochain budget municipal.
  3. Le Conseil municipal devrait songer à adopter le plan de mise en œuvre et soumettre les projets approuvés aux services pertinents afin de les inclure dans les processus décennaux de planification des immobilisations.
  4. La Ville et la communauté devraient se pencher sur la création d'une équipe de mise en œuvre du Plan directeur du centre-ville ayant pour mandat de créer un élan, de le maintenir et de présenter les initiatives prioritaires cernées dans le plan. Cette équipe serait formée d'intervenants du projet, de représentants municipaux et de partenaires communautaires.
  5. La Ville devrait tenir compte de toutes les politiques recommandées pertinentes du plan en question dans le cadre de l'examen quinquennal du Plan officiel. Elle devrait également se pencher sur toutes les versions actualisées pertinentes du Règlement municipal de zonage et du Plan d'améliorations communautaires du centre-ville.
- #### Activité et croissance
6. La Ville et la Société de développement du Grand Sudbury devraient explorer les possibilités et les contraintes des propositions concernant le parc Inno-Tech et les infrastructures polyvalentes de rencontre.
  7. La Ville, la Société de développement du Grand Sudbury, l'Association du Secteur d'aménagement commercial du centre-ville, la Société de développement Downtown Village et d'autres organismes devraient amorcer la mise en œuvre de la stratégie recommandée de commerce de détail.
  8. Il faut continuer d'appuyer les partenaires du projet de Place des Arts tandis qu'ils finalisent le programme fonctionnel et l'étude de faisabilité.
  9. La Galerie d'art de Sudbury continue de préparer l'ouverture de la Galerie d'art Franklin-Carmichael, au centre-ville.
  10. La municipalité devrait poursuivre sa collaboration avec le Groupe consultatif sur le renouvellement de la Place du marché pour formuler un plan permettant de créer un marché dynamique au centre-ville. Elle devrait également amorcer les démarches pour s'assurer que le marché sera en mesure d'accueillir les gens dès la saison 2013.
  11. L'Université Laurentienne devrait continuer à collaborer avec la municipalité et ses partenaires pour concevoir et construire l'École d'architecture de la Laurentienne. Son ouverture est prévue pour 2013.
  12. Les pourparlers entre la Ville et le Cambrian College devraient se poursuivre sur la façon dont celle-ci peut aider ce collège à accroître sa présence au centre-ville.
  13. Le Conseil de la Bibliothèque publique du Grand Sudbury devrait évaluer s'il est viable de construire un nouvel édifice pour la succursale centrale de la Bibliothèque publique au centre-ville.
  14. La Ville, l'Université Laurentienne, l'Association du Secteur d'aménagement commercial du centre-ville et la Société de développement Downtown Village devraient rencontrer

les propriétaires fonciers pour discuter des possibilités de logement dans le secteur. La municipalité et la Société de développement du Grand Sudbury devraient évaluer les possibilités de création d'une trousse d'incitatifs résidentiels pour le centre-ville, notamment en travaillant en liaison avec d'autres municipalités qui ont mis en œuvre de tels programmes, par exemple Saskatoon, Winnipeg et Regina.

15. Les promoteurs du projet du Centre de synergie devraient entreprendre une étude opérationnelle et de faisabilité.

## L'accès et la connectivité

16. La Ville devrait poursuivre ses pourparlers avec le Canadien Pacifique relativement au prolongement de la rue Larch, au corridor vert de la rue Elgin, au tunnel piétonnier de la promenade Riverside, à la passerelle de la rue Nelson, au pont piétonnier de la rue Cedar et à la Place de la gare.
17. La municipalité devrait songer à intégrer le plan dans la version actualisée de l'Étude préliminaire sur les transports, présentement en préparation. Dans le cadre du processus, la Ville, Rainbow Routes Association, le Comité consultatif sur la mobilité durable et la Sudbury Cyclists Union devrait songer à adopter des mesures immédiates, par exemple peindre un marquage bicyclette et chevrons afin de rehausser l'infrastructure de cyclisme sur route, le cas échéant.
18. La Ville devrait mettre un parc de stationnement municipal à la disposition des gens durant la nuit afin d'appuyer la croissance résidentielle et évaluer l'intérêt du marché pour des parcs de stationnement en élévation au centre-ville.
19. La Ville devrait collaborer avec le Secteur d'aménagement commercial du centre-ville et la Société de développement Downtown Village afin d'élaborer un plan d'immobilisations pluriannuel visant à améliorer l'éclairage des rues au centre-ville.
20. La Ville devrait tenir compte du document dans le Plan directeur sur l'eau et les eaux usées pour que la capacité soit adéquate en fonction de la croissance à venir.

## La beauté et la fierté

21. La Ville, le Secteur d'aménagement commercial du centre-ville de Sudbury et la Société de développement Downtown Village devraient mettre en œuvre le projet pilote de stationnement de la rue Elm.
22. La Ville devrait mettre en place des mesures de ralentissement de la circulation, rue Brady, en améliorant la circulation piétonnière à l'intersection de celle-ci et de la rue Minto, notamment en installant des passages à piétons et des feux pour piétons à décompte numérique.
23. La Ville, Rainbow Routes Association, l'Association du Secteur d'aménagement commercial du centre-ville et la Société de développement Downtown Village devraient adopter les mesures nécessaires à la réalisation d'un plan de conception et de mise en œuvre du corridor vert Elgin.
24. La Ville devrait préparer les renseignements nécessaires à la gestion d'un concours de conception de la Place Tom Davies et du parc Memorial.
25. Dans le cadre de leur mandat, la Ville et le Groupe consultatif sur le patrimoine municipal devraient tenir compte des propriétés existantes et éventuelles ayant une valeur ou un caractère d'intérêt sur le plan du patrimoine culturel, identifiées dans le plan.

### 6.1.4 La Stratégie d'action: résumé

Le tableau ci-dessous se veut un guide de mise en œuvre du Plan directeur du centre-ville. Pour chaque thème, on résume comment on devrait s'y prendre, on indique le lien entre les projets, qui devrait être le chef de file, quels partenariats devraient y participer, les sources de financement et les prochaines étapes recommandées.

#	Projet	Phase (années)	Projets connexes	Chef de projet et partenaires suggérés
<b>Activité et croissance</b>				
05	Stratégie de commerce de détail et croissance	1 à 5	s.o.	SDGS VGS, SAC, SDDV
06	Modernisation du centre d'amitié autochtone	1 à 5	s.o.	NNFC <i>Fédéral</i>
06	Place des Arts	1 à 5	Selon l'emplacement	ROCS VGS, provincial, fédéral
07	Galerie d'art Franklin-Carmichael	1 à 5	Selon l'emplacement	GAFC VGS, provincial, fédéral, autre
09	Marché des fermiers	1 à 5	Selon l'emplacement	VGS <i>Fédéral, provincial</i>
10	École d'architecture de la Laurentienne	1 à 5	Réfection de la rue Elm, Place de la rue Larch, expansion de la présence collégiale, corridor vert Elgin	UL VGS, provincial, fédéral
13	Programme d'incitatifs résidentiels	1 à 5	Emplacement intercalaire à utilisations multiples, emplacements résidentiels	VGS, SDGS, SAC, SDDV
01	Augmentation du nombre de bureaux de gamme supérieure	Continu	Réfection de la rue Elm, embellissement de la rue Paris, nouvel emplacement du Centre de transport	VGS SDGS, privé
11	Expansion de la présence collégiale	Continu	Selon l'emplacement	CC <i>Provincial</i>

Sources possibles de financement	Politique actualisée	Prochaines étapes
SDGS, fédéral et provincial	Non	Créer un conseil de recrutement et mettre en place la stratégie de commerce de détail.
Fédéral	Non	Améliorations en cours. Finaliser les projets d'expansion, obtenir le financement et les mettre en œuvre.
VGS, fédéral, provincial	Non	Se tenir en rapport avec le ROCS pendant les projets. Finaliser le programme fonctionnel et les plans d'implantation, confirmer le choix d'emplacement, obtenir le financement, finaliser et faire approuver les plans de construction, construire et faire fonctionner l'installation.
VGS, fédéral, provincial, autre	Non	Confirmer l'emplacement, concevoir l'installation, obtenir le financement, finaliser et faire approuver les plans de construction, construire, moderniser et faire fonctionner l'installation.
VGS, fédéral, provincial, autre	Non	Collaborer avec le Groupe consultatif sur le renouvellement de la Place du marché pour finaliser le plan de déménagement recommandé, procéder au déménagement et mettre en place la stratégie opérationnelle et de gouvernance.
VGS, fédéral, provincial	Non	Concevoir l'installation, finaliser et faire approuver les plans de construction, construire le bâtiment, choisir le directeur, recruter le personnel et les étudiants.
VGS	Oui	Modifier le Plan d'améliorations communautaires du Sudbury Metro Centre pour tenir compte des recommandations du Plan directeur et de la Stratégie d'action du centre-ville. Financer le nouveau programme de subventions résidentielles et le mettre en place pour une période limitée (p. ex. 20 000 \$ par logement, cible de 10 logements par année pendant 3 ans). Pour plus de renseignements, se reporter à l'annexe B.
VGS, SDGS, privé	Oui	Collaborer avec le Transit du Grand Sudbury et les propriétaires fonciers privés à l'intersection des rues Paris et Elm pour élaborer des plans progressifs de développement à long terme relativement à l'intersection et mettre en œuvre la première phase. Songer à l'élaboration des politiques du Plan officiel guidant les grands projets de construction de bureaux au centre-ville dans le cadre de l'examen du Plan officiel.
CC, provincial	Non	Tenir des pourparlers avec le CC pour connaître son intérêt à l'égard du projet, savoir s'il est faisable et déterminer les prochaines étapes.

#	Projet	Phase (années)	Projets connexes	Chef de projet et partenaires suggérés
12	Succursale centrale de la Bibliothèque publique	6 à 10	Selon l'emplacement	Conseil de la Bibliothèque publique, <i>Communauté</i>
02	Parc d'innovation et de technologie (Inno-Tech)	10 ans et plus	Passage à niveau de la rue Larch, prolongement de la rue Larch, stationnement étagé du secteur ouest, terrain communal du parc Inno-Tech	VGS <i>Promoteur municipal (demande de propositions)</i>
04	Centre de congrès polyvalent / hôtel	10 ans et plus	Corridor municipal Minto, nouveau tracé de la rue Van Horne, stationnement étagé du secteur sud, mesures de ralentissement de la rue Brady	Promoteur municipal (demande de propositions) VGS, <i>provincial</i>
03	Améliorations au Rainbow Centre	Continu	Parc des Pins, ruelle Beech, réfection de la rue Elm	Privé VGS
04	Amélioration de l'Aréna communautaire de Sudbury	Continu	Corridor municipal Minto, Place de la gare	VGS <i>Privé</i>
14	Emplacement intercalaire à utilisations multiples	Continu	Selon l'emplacement	Privé VGS, SAC, SDDV
15	Aménagements résidentiels en bordure	Continu	Prolongement du chemin Ste Anne, parc communautaire Monck, succursale centrale de la Bibliothèque, programme d'incitatifs résidentiels	Privé VGS, SDDV
08	Centre d'accueil de la Ville du Grand Sudbury	10 ans et plus	Amélioration de la Place Tom Davies	VGS <i>Provincial, fédéral</i>
-	Déménagement des cours de triage	10 ans et plus	IParc Inno-Tech, secteur sud	CP VGS, <i>Imagine Sudbury, privé</i>

Sources possibles de financement	Politique actualisée	Prochaines étapes
VGS, autre	Non	Terminer le Plan stratégique du Conseil, actualiser le programme fonctionnel, évaluer les possibilités de partenariat, confirmer le choix d'emplacement, obtenir le financement, élaborer et faire approuver les plans de construction, construire et faire fonctionner l'installation.
VGS, fédéral, provincial, privé	Oui	Élaborer des lignes directrices sur le plan tertiaire et la conception, modifier le Règlement municipal de zonage (au besoin), préparer un appel de propositions en deux étapes et le publier, choisir le promoteur principal, concevoir et faire approuver les plans d'aménagement détaillés, construire le parc en fonction de la demande.
VGS, fédéral, provincial, privé	Non	Élaborer un dossier d'analyse très détaillé, un plan tertiaire et des principes de conception approfondis, préparer un appel de propositions en deux étapes et le publier, choisir le promoteur principal, concevoir et faire approuver les plans d'aménagement détaillés, construire et faire fonctionner l'installation.
Privé	Non	Continuer d'améliorer la façade et l'extérieur, conformément aux recommandations du Plan directeur et de la Stratégie d'action du centre-ville, notamment en partenariat avec la VGS relativement aux améliorations lorsque la réfection de la rue Elm sera approuvée.
VGS, Privé	Non	Terminer la Stratégie de renouvellement des arénas et les travaux d'amélioration en conséquence. Entretenir des contacts avec les locataires actuels ou éventuels pour discuter des nouvelles possibilités.
Privé	Non	Se reporter au no 12 ci-dessus.
VGS, Privé	Non	Se reporter au no 12 ci-dessus.
VGS, provincial, fédéral	Non	Terminer l'enquête auprès des visiteurs pour confirmer que le besoin existe. Le cas échéant, concevoir un programme fonctionnel, évaluer les possibilités de partage des locaux et/ou de réutilisation adaptée, confirmer l'approche préférée, obtenir le financement et construire l'installation. Concevoir et mettre en œuvre une stratégie touristique pour le centre-ville et des documents de marketing connexes.
CP, fédéral, provincial, privé	Oui	Confirmer la faisabilité du projet, préparer et mettre en œuvre un plan de déménagement à long terme.

#	Projet	Phase (années)	Projets connexes	Chef de projet et partenaires suggérés
<b>Accès et liens</b>				
19	Modernisation de la passerelle de la rue Nelson / amélioration de la sécurité	1 à 5	Parc de la rue Nelson, corridor vert Elgin	VGS <i>CP, Comité consultatif sur la mobilité durable, Rainbow Routes</i>
18	Amélioration du tunnel piétonnier Riverside	1 à 5	Corridor vert Elgin, Place de la gare	VGS <i>CP, Comité consultatif sur la mobilité durable, SAC, Rainbow Routes, Relier le ruisseau</i>
20	Passerelle de la rue Cedar		École d'architecture de la Laurentienne, passerelle de la rue Cedar, parc Inno-Tech	VGS <i>Privé, UL</i>
25	Stationnement étagé du secteur ouest (environ 200 à 250 places)	1 à 10	École d'architecture de la Laurentienne, passerelle de la rue Cedar, parc Inno-Tech	VGS <i>Privé, UL</i>
21	Prolongement et piste cyclable du chemin Ste Anne	6 à 10	Réfection de la rue Elm, parc communautaire Monck, emplacements résidentiels	VGS <i>Comité consultatif sur la mobilité durable, Rainbow Routes, Relier le ruisseau</i>
22	Lien piétonnier de la rue Grey	6 à 10	Agrandissement du parc Memorial, escalier vert de la rue Brady, mesures de ralentissement de la rue Brady	VGS <i>YMCA, Centre des aînés ParkSide et organismes militaires</i>
26	Stationnement étagé du secteur ouest (environ 200 à 250 places)	6 à 10	Nouveau tracé de la rue Van Horne, nouvel emplacement du Centre de transport	VGS <i>Privé</i>
30	Amélioration de l'allée	Continu	s.o.	VGS <i>Service de police du Grand Sudbury</i>

Sources possibles de financement	Politique actualisée	Prochaines étapes
VGS, privé, autre	Non	Mener une vérification de la sécurité de la passerelle et des environs, élaborer un plan détaillé d'amélioration de la passerelle et d'aménagement paysager, obtenir le financement et procéder aux améliorations.
VGS, CP fédéral, provincial	Non	Mener une vérification de la sécurité du tunnel piétonnier et des environs, élaborer des plans détaillés d'ingénierie et d'aménagement paysager, obtenir le financement et procéder aux améliorations.
Privé, VGS	Non	La passerelle est associée à la construction d'un parc de stationnement en élévation constituant un volet du stationnement étagé du secteur ouest. Elle sera conçue en consultation avec le CP et l'Université Laurentienne. On obtiendra le financement du CP pour le projet dans le cadre du stationnement étagé du secteur ouest.
Privé, VGS	Peut-être	Approuver et mettre en œuvre la stratégie sur le stationnement au centre-ville. Mettre en place des paramètres acceptables de financement, de construction et de fonctionnement de l'installation et au besoin, publier un appel de propositions pour attirer des partenaires du secteur privé. Songer à modifier le Plan d'améliorations communautaires du Sudbury Metro Centre pour stimuler les investissements privés au moyen du Programme de subventions équivalant à de nouveaux impôts fonciers.
VGS	Non	Préparer des plans très détaillés, obtenir le financement et procéder aux améliorations.
VGS	Non	Élaborer un plan de conception détaillé, obtenir le financement et procéder aux améliorations.
Privé, VGS	Non	Approuver et mettre en œuvre la stratégie sur le stationnement au centre-ville. Mettre en place des paramètres acceptables de financement, de construction et de fonctionnement de l'installation et au besoin, publier un appel de propositions pour attirer des partenaires du secteur privé. Songer à modifier le Plan d'améliorations communautaires du Sudbury Metro Centre pour stimuler les investissements privés au moyen du Programme de subventions équivalant à de nouveaux impôts fonciers.
VGS	Non	Mener une vérification de la sécurité des allées au centre-ville. Mettre en place de nouveaux dispositifs d'éclairage et de sécurité, selon les besoins.

#	Projet	Phase (années)	Projets connexes	Chef de projet et partenaires suggérés
16	Passage à niveau du CP	6 à 10 ou ans et plus, selon l'évolution du projet	Prolongement de la rue Larch vers l'ouest, corridor vert Elgin, parc Inno-Tech	VGS (routes) CP
16	Prolongement de la rue Larch vers l'ouest	6 to 10 ou 10 ans et plus, selon l'évolution du projet	Passage à niveau de la rue Larch, parc Inno-Tech, stationnement étagé du secteur ouest	VGS <i>Privé</i>
19	Amélioration / remplacement du pont de la rue Nelson	10 ans et plus	Parc de la rue Nelson, corridor vert Elgin	VGS <i>CP, Comité consultatif sur la mobilité durable, Rainbow Routes</i>
23	Beech Street Mews	10 ans et plus	Parc des Pins, améliorations au Rainbow Centre, réfection de la rue Elm	VGS <i>Rainbow Centre, Ste. Anne des Pins</i>
27	Central District Parkade (approx. 120 to 160 spaces)	10 ans et plus	s.o.	VGS <i>Privé</i>
28	Transit Terminal Relocation	10 ans et plus	Nouveau tracé de la rue Van Horne, stationnement étagé du secteur sud, corridor municipal Minto	VGS <i>Fédéral, provincial, privé</i>
24	Van Horne Street Realignment	10 ans et plus selon le projet	Centre de congrès polyvalent / hôtel, stationnement étagé du secteur sud, nouvel emplacement du Centre de transport	VGS (routes) <i>Privé</i>
16	Larch Street Extension - East	10 ans et plus selon le projet	Aménagements résidentiels	VGS <i>Privé</i>
17	Expansion of Cycle Network	Dans le cadre d'autres projets	Prolongement du chemin Ste Anne, corridor vert Elgin	VGS <i>Comité consultatif sur la mobilité durable, Rainbow Routes</i>
28	Transit Terminal Upgrade	10 ans et plus	s.o.	VGS
29	District Energy Expansion	Continu, dans le cadre d'autres projets	Divers	SDEC VGS

Sources possibles de financement	Politique actualisée	Prochaines étapes
VGS, CP, fédéral, provincial	Non	Modifier le Plan officiel pour y indiquer le passage à niveau proposé et le prolongement de la rue Larch vers l'ouest. Faire participer le CP au processus afin de négocier et de conclure une entente relative au passage à niveau. Présenter l'entente à l'Office des transports du Canada. Financer et construire le passage à niveau.
VGS, privé	Oui	Modifier le Plan officiel pour y indiquer le prolongement de la rue Larch vers l'ouest, de la rue Elgin à la rue Lorne. Concevoir, financer et construire le prolongement parallèlement à l'aménagement du parc Inno-Tech.
VGS, CP, fédéral, provincial, autre	Non	Remplacer la passerelle, au besoin.
VGS, privé	Non	Se reporter au no 41 ci-dessous
Privé, VGS	Non	Approuver et mettre en œuvre la stratégie sur le stationnement au centre-ville. Intégrer les leçons des projets de construction d'autres stationnements étagés dans les paramètres pour financer, construire et faire fonctionner l'installation, y compris la méthode d'approvisionnement.
VGS, fédéral, provincial, privé	Non	Après avoir terminé le nouveau garage du Transit, amorcer la planification du déménagement à long terme du Centre de transport, financée en partie par les fonds obtenus par la vente et l'aménagement de l'emplacement pour y construire des bureaux de gamme supérieure (se reporter au projet no 2 ci-dessus).
Privé, VGS	Non	Se reporter au no 4 ci-dessus.
Privé, VGS	Oui	Évaluer les possibilités de mise en place du prolongement dans le cadre de la proposition de Centennial Enterprise. La mettre en œuvre, si cela est faisable.
Selon le projet	Non	Se reporter aux descriptions de projet pertinentes.
VGS, fédéral, provincial	Non	Améliorer le Centre de transport, selon les besoins.
SDEC	Non	Continuer à tout faire son possible pour soutenir activement un système énergétique de district étendu.

#	Projet	Phase (années)	Projets connexes	Chef de projet et partenaires suggérés
<b>La beauté et la fierté</b>				
31	Écologisation de la rue Elm et stationnement sur rue	1 à 5	Prolongement du chemin Ste Anne, améliorations au Rainbow Centre, commerces de détail, emplacement intercalaire à utilisations multiples, stratégie patrimoniale, mise en valeur des caractéristiques des ruisseaux	VGS SAC, SDDV, privé
32	Embellissement de la rue Paris – plantations	1 à 5	Parc de la rue Carleton, mise en valeur des caractéristiques des ruisseaux	VGS SAC, mise en valeur des caractéristiques des ruisseaux
37	Amélioration de la Place Tom Davies	1 à 5	Agrandissement du parc Memorial, corridor municipal Minto, centre d'accueil, mise en valeur des caractéristiques des ruisseaux	VGS
39	Place de la gare	1 à 5	Corridor vert Elgin, corridor municipal Minto, amélioration du pont des Nations, amélioration de la passerelle de la rue Nelson, Marché des fermiers	VGS CP
44	Amélioration de la sécurité et de l'éclairage du passage inférieur du pont des Nations	1 à 5	Corridor vert Elgin, amélioration de la passerelle de la rue Nelson	VGS Service de police du Grand Sudbury, SAC, Club Lions, privé
45	Parc de la rue Carleton	1 à 5	Embellissement de la rue Paris, Programme de plantations au centre-ville, mise en valeur des caractéristiques des ruisseaux	VGS Société d'horticulture de Sudbury, Relier le ruisseau
46	Place de la rue Larch	1 à 5	École d'architecture de la Laurentienne, corridor vert Elgin	VGS UL
50	Stratégie patrimoniale	1 à 5	Aménagements intercalaires résidentiels, emplacement intercalaire à utilisations multiples, stratégie de commerce de détail	VGS Groupe consultatif sur le patrimoine municipal, privé
35	Corridor vert Elgin	1 à 5	École d'architecture de la Laurentienne, Place de la gare, amélioration du tunnel piétonnier Riverside, amélioration de la passerelle de la rue Nelson	VGS UL, Comité consultatif sur la mobilité durable, Rainbow Routes, autre

Sources possibles de financement	Politique actualisée	Prochaines étapes
VGS, SAC, SDDV, privé	Non	Présenter le projet pilote de stationnement sur rue au Comité des opérations et, s'il est approuvé, le mettre en œuvre en 2012. Préparer un plan d'amélioration de l'environnement public de la rue Elm.
VGS, SAC, privé, autre	Non	Préciser le plan de plantation et les coûts approximatifs associés. Obtenir le financement et mettre en œuvre les améliorations écologiques, dans la mesure du possible, à l'intérieur de la coupe transversale existante.
VGS, autre	Non	Préciser le plan conceptuel d'aménagement, les recommandations sur les activités et le budget. Obtenir le financement. Mettre sur pied un concours international de conception pour améliorer l'édifice en question et mettre en œuvre les idées gagnantes.
VGS, CP	Non	Acheter l'emplacement du CP. Par la suite, élaborer un plan d'aménagement paysager détaillé, obtenir le financement et procéder aux améliorations. Le concept de la Place de la gare devrait être intégré à celui du corridor vert Elgin.
VGS	Non	Actualiser la vérification de la sécurité du passage inférieur et des environs immédiats. Mettre en place de nouveaux dispositifs d'éclairage et de sécurité conformes aux recommandations du Plan directeur et de la Stratégie d'action, au besoin.
VGS, privé, autre	Non	Améliorer le parc dans le cadre de l'embellissement de la rue Paris.
UL	Non	La Place de la rue Larch pourrait s'agencer au plan d'implantation de l'École d'architecture de la Laurentienne.
VGS	Oui	Mettre en œuvre la stratégie patrimoniale, comme on le recommande dans le Plan directeur et la Stratégie d'action, ainsi que dans l'exposé de principes sur la question, selon ce qui est approprié.
VGS; UL, privé, autre	Oui	Préciser les plans, obtenir le financement et procéder aux améliorations.

#	Projet	Phase (années)	Projets connexes	Chef de projet et partenaires suggérés
31	Réfection de la rue Elm	10 ans et plus	Prolongement du chemin Ste Anne, améliorations au Rainbow Centre, commerces de détail, emplacement intercalaire à utilisations multiples, stratégie patrimoniale, mise en valeur des caractéristiques des ruisseaux	VGS SAC, SDDV, privé
33	Amélioration de la rue partagée Durham	6 à 10	Emplacement intercalaire à utilisations multiples, commerces de détail, stratégie d'amélioration de l'allée, stratégie patrimoniale, escalier vert de la rue Brady	VGS SAC, SDDV, privé
36	Agrandissement du parc Memorial	6 à 10	Escalier vert de la rue Brady, lien piétonnier de la rue Grey, corridor municipal Minto, amélioration de la Place Tom Davies, mise en valeur des caractéristiques des ruisseaux	VGS <i>Organismes militaires, privé, autre</i>
34	Mesures de ralentissement de la rue Brady	6 à 10	Escalier vert de la rue Brady, lien piétonnier de la rue Grey, corridor municipal Minto, Centre de congrès polyvalent / hôtel	VGS SAC, SDDV, privé
40	Escalier vert de la rue Brady	6 à 10	Agrandissement du parc Memorial, lien piétonnier de la rue Grey, mesures de ralentissement de la rue Brady, amélioration de la rue partagée Durham, mise en valeur des caractéristiques des ruisseaux	VGS YMCA, Centre des aînés ParkSide
44	Passages inférieurs du pont des Nations et de la rue Brady	6 à 10	Corridor vert Elgin, mesures de ralentissement et escalier vert de la rue Brady, passerelle de la rue Nelson	VGS CP
47	Parc de la rue Nelson	6 à 10	Corridor vert Elgin, amélioration de la passerelle de la rue Nelson	VGS CP, Comité consultatif sur la mobilité durable, Rainbow Routes, Société d'horticulture de Sudbury
38	Corridor municipal Minto	1 à 5 : Larch à Brady 10 ans et plus : Brady à Elgin	Agrandissement du parc Memorial, amélioration de la Place Tom Davies, mesures de ralentissement de la rue Brady	Larch à Brady: VGS Brady à Elgin: privé
41	Parc des Pins	10 ans et plus	Ruelle Beech, améliorations au Rainbow Centre, mise en valeur des caractéristiques des ruisseaux, réfection de la rue Elm	VGS <i>Propriétaires des terrains contigus, Relier le ruisseau</i>
48	Parc communautaire Monck	10 ans et plus	Prolongement du chemin Ste Anne, mise en valeur des caractéristiques des ruisseaux, emplacements résidentiels	VGS <i>Propriétaire foncier, Réseau d'action communautaire</i>

Sources possibles de financement	Politique actualisée	Prochaines étapes
VGS, SAC, SDDV, privé, autre	Non	Préciser les plans, obtenir le financement et procéder aux améliorations.
VGS, SAC, SDDV, privé	Non	Préciser les plans, obtenir le financement et procéder aux améliorations.
VGS, privé, autre	Non	Préciser les plans, obtenir le financement et procéder aux améliorations.
VGS, SAC, SDDV, privé	Non	Dans l'immédiat, améliorer l'intersection des rues Brady et Minto ainsi que l'espace paysager. Préciser le plan et l'estimation des coûts concernant les améliorations à long terme. Obtenir le financement et procéder aux améliorations.
VGS, YMCA, Centre des aînés ParkSide	Non	Discuter du projet avec le YMCA et le Centre des aînés ParkSide. S'il y a consensus, préciser le plan et l'estimation des coûts. L'escalier vert pourrait faire partie du concours de conception du parc Memorial et de la Place Tom Davies.
VGS, CP, fédéral, provincial	Non	Préparer le plan sur les points d'accès indiquant les améliorations nécessaires, au moyen du plan de paysage de rue comme point de départ. Le plan sur les points d'accès devrait comprendre une stratégie en matière d'éclairage.
VGS, CP, privé, autre	Non	Se reporter au projet no 18 ci-dessus.
VGS, privé	Non	Songer à des travaux des rues Larch à Brady dans le cadre du réaménagement de la Place Tom Davies et de l'amélioration du parc Memorial.
VGS, privé, autre	Oui	Collaborer avec les propriétaires fonciers pour concevoir une stratégie d'aménagement paysager et d'acquisition. Obtenir le financement et procéder aux améliorations.
VGS, privé, autre	Peut-être	Entrer en pourparlers avec le propriétaire concernant une stratégie d'acquisition. Obtenir l'emplacement, concevoir un plan, le financer et le mettre en œuvre.

#	Projet	Phase (années)	Projets connexes	Chef de projet et partenaires suggérés
43	Terrain communal du parc Inno-Tech	110 ans et plus , selon l'évolution du projet	Passage à niveau du CP, prolongement de la rue Larch vers l'ouest, parc Inno-Tech, passerelle de la rue Cedar	Privé VGS
42	Programme de plantations et Projet d'amélioration du paysage de rue	Continu	Divers	VGS SAC, SDDV
49	Stratégie sur l'art civique	Dans le cadre d'autres projets	Parc communautaire Monck, parc des Pins, parc de la rue Carleton, Place de la gare, réaménagement de la Place Tom Davies, École d'architecture de la Laurentienne	VGS <i>Groupes artistiques et communautaires</i>
52	Mise en valeur des caractéristiques des ruisseaux	Dans le cadre d'autres projets	Parc communautaire Monck, parc des Pins, réfection de la rue Elm, embellissement de la rue Paris, parc de la rue Carleton, réaménagement de la Place Tom Davies, agrandissement du parc Memorial, escalier vert de la rue Brady	Selon le projet

Sources possibles de financement	Politique actualisée	Prochaines étapes
Privé	Peut-être	Aménager le parc dans le cadre du développement du parc Inno-Tech.
VGS, SAC, SDDV, privé	Non	Améliorer le paysage de rue le long de la rue Cedar et procéder à des travaux d'embellissement le long des rues Larch, Lisgar et Young, dans l'ordre, conformes à l'étude sur le paysage de rue. S'attarder à une rue par année. Les travaux d'amélioration des autres rues du centre-ville se feront conformément au Plan directeur. Par ailleurs, élaborer un plan d'immobilisations quinquennal afin de remplacer les lampadaires du secteur pour qu'ils soient conformes aux normes indiquées dans l'étude sur le paysage de rue. Présenter le plan d'immobilisations au Conseil pour qu'il soit adopté séparément.
VGS, fédéral, provincial, privé	Oui	Concevoir de nouvelles installations d'art civique dans des endroits recommandés dans le Plan directeur et la Stratégie d'action, dans le cadre des projets d'immobilisations proposés. Élaborer une politique sur l'art civique faisant partie du Plan officiel, dans le cadre de son examen. Songer à percevoir des frais d'un pour cent pour les projets d'art civique au centre-ville.
Selon le projet	Non	Collaborer avec les partenaires pour que les ruisseaux Nolins et Junction soient adéquatement mis en valeur par l'aménagement paysager, dans les parcs et les rues y convenant, comme on l'indique ci-dessus.

## Orientations

Pour stimuler la croissance qui mettra la vision de l'avant, il faut modifier certaines des politiques de réglementation et de zonage de la municipalité.

### 6.2.1 Plan officiel de la Ville du Grand Sudbury

Le Plan officiel est l'outil d'aménagement du territoire le plus important de la municipalité. Son élaboration a exigé quatre années d'efforts et de vastes consultations communautaires (plus de 45 assemblées publiques) et des intervenants (30 consultations) avant son adoption par le Conseil municipal en 2006 et dans sa version définitive en 2008. La municipalité le révisera plus tard cette année.

Si la vision du Plan directeur et bon nombre de ses initiatives précises sont appuyées par les politiques actuelles du Plan officiel, il faudra tout de même modifier certaines politiques afin de raffermir le rôle du centre-ville et les objectifs du Plan directeur. Les modifications recommandées dans l'examen quinquennal du Plan officiel sont les suivantes.

- On devrait réviser et modifier la section 4.2.1 à la lumière des recommandations du Plan directeur et de la Stratégie d'action. Quant à la section 4.2.1.2, elle devrait surtout indiquer les projets d'immobilisations prioritaires à réaliser au cours des 10 prochaines années dans le cadre du Plan directeur et de la Stratégie d'action.
- Il faudrait faire de l'amélioration de la Place Tom Davies une priorité des programmes concernant les parcs et les espaces verts (section 7.2.1), ainsi que du raccordement de l'édifice en question au parc Memorial.
- On devrait actualiser les priorités de mise en œuvre du réseau routier (section 11.2.2.1) pour tenir compte des améliorations suggérées aux voies et de leur prolongement, dans le Plan directeur.
- On appuiera la croissance du transport en commun dans toute la municipalité. À cette fin, la section 11.3 devrait mentionner le déménagement et l'agrandissement possibles, à long terme, du Centre de transport, ailleurs au centre-ville.
- Transport actif : Le réseau piétonnier et de pistes cyclables à la section 11.7 devrait renvoyer à l'aménagement du corridor vert Elgin et de la piste cyclable du chemin Ste Anne.
- La section 13.2 devrait être révisée et actualisée à la lumière de la stratégie patrimoniale du Plan directeur. Il faut notamment renvoyer aux incitatifs à ce titre offerts aux propriétaires fonciers du centre-ville relativement aux constructions patrimoniales et aux programmes pour les quartiers et concernant les paysages du patrimoine culturel.
- On devrait accroître les objectifs de développement économique présentés à la section 17.1 au moyen d'une politique précise visant à créer des emplois de bureau au centre-ville (postes de catégorie A et associés à un parc d'affaires).
- On devrait bonifier ainsi les programmes de développement économique à la section 17.6 :
  - politique 17.6 (f) – faire clairement mention d'un parc d'affaires ou d'un parc d'innovation au centre-ville;
  - politique 17.6 (h) – mettre davantage l'accent sur l'importance de créer un centre-ville qui est le centre d'activité du Nord de l'Ontario;
  - mise en place d'une nouvelle politique [17.6 (i)] axée sur le Grand Sudbury à titre de centre d'enseignement et de formation du Nord. On devrait y mentionner précisément la croissance et la diversification des possibilités de formation dans la municipalité, par l'accroissement des services éducatifs au centre-ville.
- Les objectifs en matière de logement à la section 18.1 devraient favoriser activement le développement et la croissance de ce marché au centre-ville et indiquer les stratégies pertinentes recommandées dans le Plan directeur et la Stratégie d'action.
- La section 18.1 devrait traiter des objectifs en matière de logement au Grand Sudbury, tels qu'ils sont présentés à la section 3.3 du Plan directeur.
- L'annexe 1a sur l'utilisation du sol devrait être modifiée pour tenir compte des nouveaux parcs proposés dans le Plan directeur (corridor vert Elgin, parc des Pins, parc Monck et parcs communautaires de plus petite dimension).

- L'annexe 1a sur l'utilisation du sol devrait prévoir l'élargissement officiel de la limite du centre-ville vers le nord, tel qu'on l'illustre dans le Plan directeur.
- On devrait modifier l'annexe 5 sur les sentiers pour y indiquer les pistes cyclables le long du chemin Ste Anne et du corridor vert Elgin.
- À l'annexe 6 sur le réseau de transport, on devrait ajouter les nouvelles routes proposées, y compris la rue Larch Ouest et le prolongement du chemin Ste Anne.
- La largeur des emprises routières dont on fait état à l'annexe 7 devra être révisée en tenant compte de celle modifiée des rues Paris, Brady et Elm, une fois que la conception détaillée pour la réfection de ces voies aura été approuvée.
- On recommande que l'augmentation du nombre de bureaux de catégorie A ait lieu au centre-ville et de limiter leur croissance ailleurs.

Dans le cadre du processus d'examen du Plan officiel, le personnel municipal pourra indiquer d'autres améliorations convenables pour mettre en œuvre le Plan directeur et la Stratégie d'action.

### Examen du Plan officiel

Le Plan officiel vise à tracer la voie menant à la collectivité qu'ensemble, les gens désirent. La loi provinciale exige que les municipalités préparent un tel plan, au moins tous les cinq ans. De vastes consultations publiques et des intervenants doivent faire partie du processus. La Ville du Grand Sudbury amorcera bientôt le processus d'examen de son plan et elle devra obtenir les observations du public sur la façon de l'actualiser pour tenir compte des priorités communautaires nouvelles et émergentes.

Par l'entremise du processus en question, les organismes, les intervenants et les collectivités du centre-ville devraient veiller à ce que la vision et les projets présentés dans le Plan directeur fassent intégralement partie de la version actualisée du Plan officiel.

## 6.2.2 Le Règlement municipal de zonage 2010-100Z

La refonte globale et récente du Règlement de zonage de la Ville du Grand Sudbury a permis de remplacer huit règlements semblables et de les regrouper en un seul document à cette fin. Aucun appel n'ayant été déposé devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario, le Règlement est entré en vigueur en septembre 2010.

Afin de favoriser la croissance et l'investissement au centre-ville, les autorisations de zonage actuelles y sont généreuses. Cependant, on recommande des modifications mineures pour que le Règlement soit conforme à la proposition du Plan directeur. Voici certaines des modifications suggérées.

- On pourrait mettre en œuvre une stratégie plus restrictive concernant les hauteurs afin de protéger la vue des paysages environnants et de conserver le caractère patrimonial du cœur du centre-ville. De telles limites devraient être imposées le long de la rue Durham et dans certaines portions des rues Cedar, Larch, Elm et Elgin (se reporter à la section 4.3.4).
- On doit exiger l'aménagement d'aires de stationnement pour les vélos dans les nouveaux stationnements de surface au centre-ville.
- Il faut que tous les grands projets de construction dans le secteur comptent des stationnements sur place, conformément aux règlements municipaux en vigueur.
- On doit interdire les habitations au niveau du sol le long des rues axées sur le commerce de détail (Durham, Elgin, Larch et Cedar).

Le personnel municipal peut cerner d'autres améliorations possibles afin de mettre en œuvre le Plan directeur et la Stratégie d'action.

### 6.2.3 Plan d'améliorations communautaires du Sudbury Metro Centre

Le Plan d'améliorations communautaires du Sudbury Metro Centre a d'abord été approuvé par le Conseil municipal de l'ancienne Ville de Sudbury à la fin des années 1980, puis modifié au fil du temps pour tenir compte des enjeux et des possibilités se présentant alors. Ce plan est un outil législatif par lequel la municipalité a créé et géré efficacement les initiatives dans le cadre du Programme de subventions équivalant à de nouveaux impôts fonciers relativement au Programme d'incitations financières aux améliorations dans le centre-ville (p. ex. subventions pour l'amélioration des façades). Ce dernier programme a récemment pris fin et un rapport d'évaluation a été soumis au Conseil municipal au début de l'année. La municipalité élabore présentement une nouvelle version du Plan d'améliorations communautaires pour ses centres d'activité. On songe à harmoniser les incitatifs financiers offerts au centre-ville et aux centres d'activité.

Les plans d'améliorations communautaires sont des outils utiles et tout à fait uniques. La Ville du Grand Sudbury devrait continuer de s'en servir pour stimuler le changement, conformément aux recommandations du Plan directeur et de la Stratégie d'action.

À cette fin, on devrait actualiser comme suit le Plan d'améliorations communautaires du Sudbury Metro Centre :

1. faire du plan en question un outil de mise en œuvre du Plan directeur;
2. harmoniser les limites relatives au Programme de subventions équivalant à de nouveaux impôts fonciers ainsi que le règlement municipal sur les redevances d'aménagement avec les incitatifs financiers pour le volet de renouvellement du centre-ville, afin de tenir compte des limites recommandées dans le Plan directeur et la Stratégie d'action;

3. modifier le financement par surcroît d'impôts (connu surtout sous le nom de Programme de subventions équivalant à de nouveaux impôts fonciers) afin d'offrir des incitatifs aux promoteurs plus rapidement dans le cadre du processus en réduisant la période actuelle de validité de la subvention de 10 ans à un délai plus court (p. ex. 5 ans), et rajuster l'échelle mobile de subvention de façon correspondante;

4. recentrer le Programme de subventions équivalant à de nouveaux impôts fonciers pour atteindre certains des grands objectifs d'urbanisme du Plan directeur et de la Stratégie d'action, c'est-à-dire l'aménagement de nouveaux logements, de locaux à bureaux et pour la vente au détail, ainsi que celui de parcs de stationnement en élévation;

5. créer un programme de subventions par logement pour donner le coup d'envoi au marché de la construction résidentielle, comme le recommandent le Plan directeur et la Stratégie d'action;

6. modifier le Programme de subventions pour l'amélioration des façades existant et le Programme de réduction des droits d'aménagement et de permis de construire pour qu'il s'aligne sur les programmes ci-dessus;

7. Étendre la limite officielle du centre-ville au nord, comme on l'illustre dans le Plan directeur, et l'aligner sur le Plan officiel.

Tous les autres volets du Plan, y compris le Programme de réfection d'immeubles, devraient être éliminés.

On pourra mettre en œuvre des projets semblables pour les centres d'activité par l'entremise du Plan d'améliorations communautaires à cette fin.

## 6.2.4 Plan de croissance du Nord de l'Ontario

Le Plan de croissance du Nord de l'Ontario est un cadre stratégique qui orientera la prise de décisions et la planification des investissements dans le Nord de l'Ontario au cours des 25 prochaines années. Il vise à bâtir des collectivités plus fortes et prospères dans la région en gérant mieux la croissance, en utilisant les infrastructures de façon plus efficace et en orientant les investissements afin de mettre en place une économie régionale concurrentielle à l'échelle mondiale.

L'importance régionale du centre-ville de Sudbury a été officiellement reconnue par la province dans le Plan de croissance du Nord de l'Ontario, qui désigne le secteur comme étant l'une des cinq zones stratégiques de développement du Nord, où un grand nombre de nouveaux projets résidentiels et de développement de l'emploi devraient voir le jour. On y préconise des stratégies de revitalisation de ces zones pour appuyer la croissance et l'investissement, ainsi que pour faire fond sur de possibles occasions de financement gouvernemental.





S.P.O.

THE ROCK  
CAFE



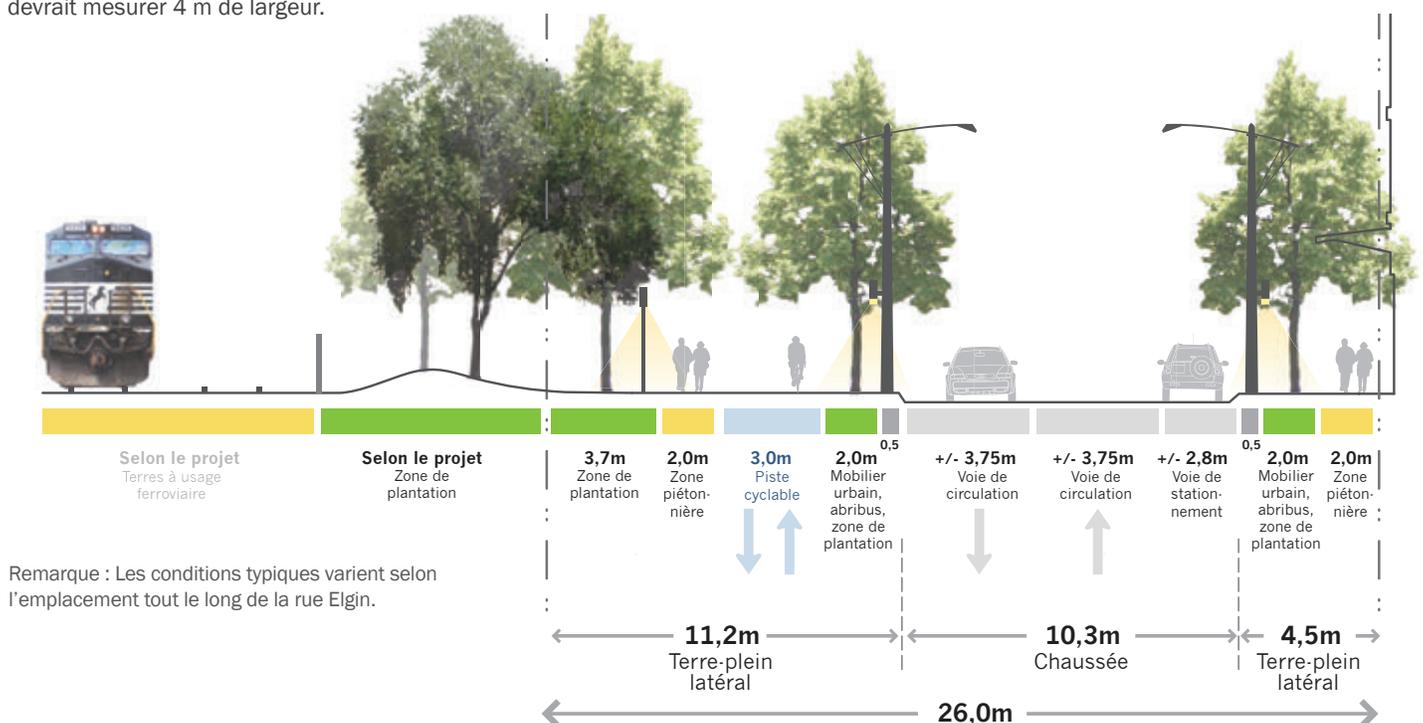
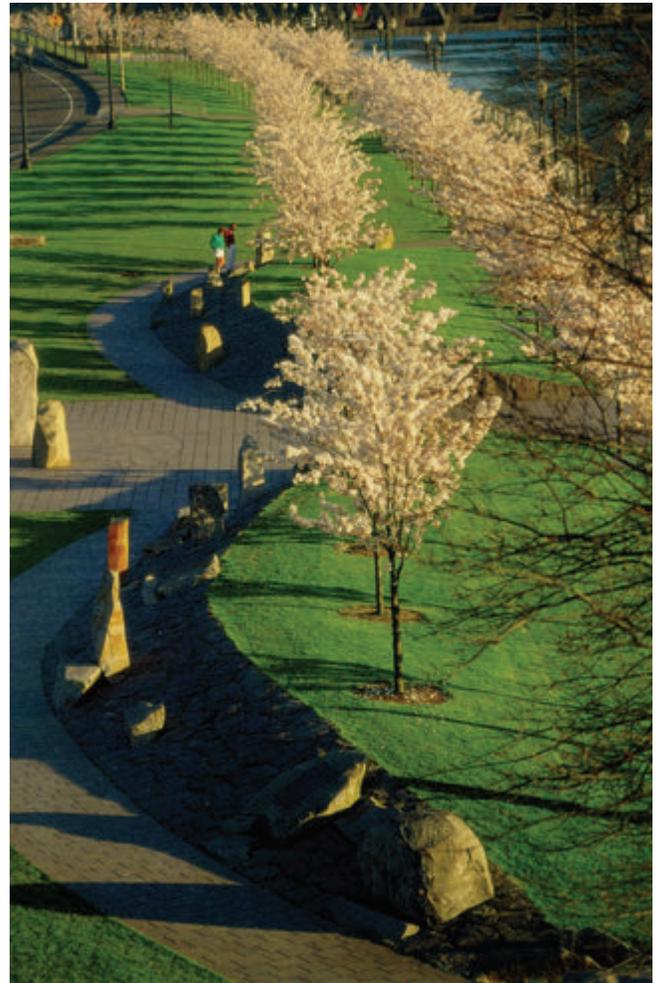
Annexe A  
Projets  
d'immobilisations  
prioritaires

## Corridor vert de la rue Elgin (projet no 35)

On propose d'aménager une bordure verte bien définie du côté sud-ouest du centre-ville. Ce corridor vert s'étalant tout le long de la rue Elgin donnera un nouveau visage au centre-ville et constituera un tampon entre le secteur et les terres à usage ferroviaire, et il créera un grand sentier à utilisation partagée reliant le centre-ville au lac Ramsey, à Horizon Santé-Nord, à l'Université Laurentienne et au-delà. Avec le temps, ce corridor parachèvera le lien de transport actif entre les établissements au nord, par exemple le Collège Boréal, et les autres au sud, comme l'Université Laurentienne.

Le corridor vert sera un parc linéaire reliant plusieurs des destinations les plus populaires du centre-ville et donnant un accès accru aux grands liens vers les quartiers, par exemple la passerelle de la rue Nelson et le tunnel à l'angle de la promenade Riverside. La conception du corridor devrait s'imprégner du paysage nordique de la région, qu'il s'agisse d'arbres, de roches ou de caractéristiques associées à l'eau. On recommande que des objets d'art civique célébrant le patrimoine sudburois soient intégrés au corridor vert, aux grandes intersections et perspectives.

On trouvera ci-dessous une coupe transversale possible du corridor vert. Étant donné les diverses caractéristiques de l'emprise, la coupe devra avoir une certaine souplesse. Par exemple, il y pourrait y avoir du stationnement sur rue à certains endroits, mais ailleurs, il serait limité afin de permettre des voies de virage. Du point de vue des cyclistes, la coupe transversale idéale serait un sentier polyvalent de 3 m, sans compter l'espace pour les piétons. S'il est partagé avec ces derniers, il devrait mesurer 4 m de largeur.



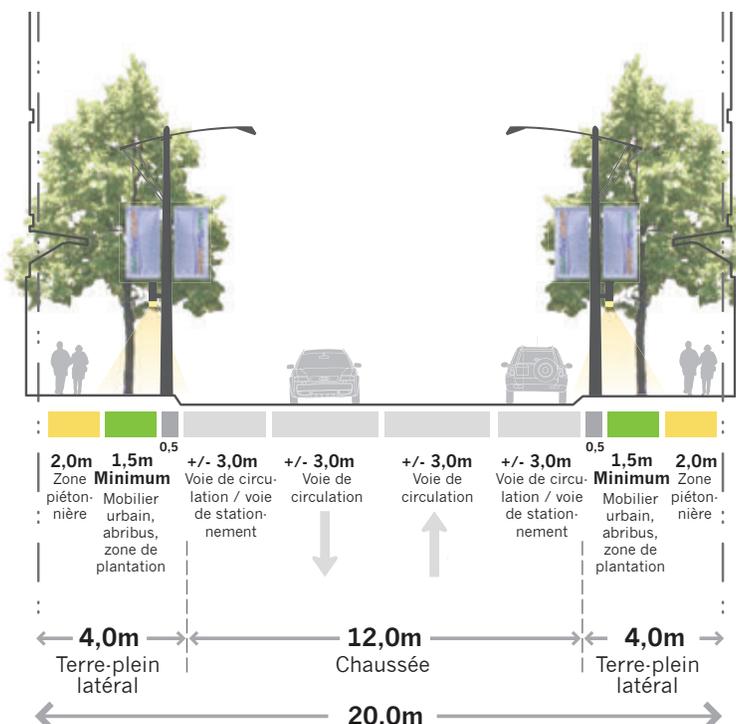
## Réfection de la rue Elm (projet no 31)

La rue Elm est la « rue principale » la plus historique de la ville et demeure l'un des plus importants liens est-ouest du centre-ville. Aujourd'hui, sa conception favorise les véhicules. On pourrait la réaménager pour mieux y équilibrer les besoins des conducteurs et des piétons, tout en faisant de même relativement au commerce de détail et aux usages résidentiels.

Cette démarche vise à reconstruire et à réinventer la rue Elm pour en faire un symbole très visible d'un avenir prospère au Grand Sudbury. La métamorphose complète de cette rue principale est une composante centrale d'un nouveau message axé sur la qualité de vie, non seulement au centre-ville, mais dans l'ensemble de la municipalité.

Pour redynamiser cette artère, il faut la refaire entièrement entre les rues Paris et Lorne, ce qui nécessitera l'adoption des mesures suivantes :

- mettre en place des mesures de ralentissement de la circulation, y compris du stationnement sur rue, de l'aménagement paysager et de meilleurs passages pour piétons afin d'y favoriser davantage leur circulation;
- Tréduire le nombre de voies pour permettre du stationnement de l'un ou des deux côtés de la rue dans le cadre d'un projet pilote, qui deviendrait une mesure permanente une fois que le lien entre le chemin Ste Anne et la rue College sera terminé (au début, le stationnement y serait gratuit pour éviter d'avoir à installer des parcomètres);
- poursuivre l'amélioration des façades du Rainbow Centre, y compris, peut-être, la reconfiguration de l'aire de chargement et de la voie d'accès de la rue Elm (en collaboration avec les propriétaires du centre commercial);
- mettre en place un paysage de rue sur la longueur de la rue Elm, y planter de la végétation et y installer du mobilier urbain;
- mettre en valeur le tracé du ruisseau Nolins par l'art civique et/ou des panneaux dans l'environnement public
- enlever les terre-pleins centraux le long de la rue Elm, entre les rues Durham et Paris, afin de créer des zones piétonnes élargies;
- aménager une place linéaire à l'aide de matériaux inertes, donnant sur le Rainbow Centre et ouverte sur la rue Elm.

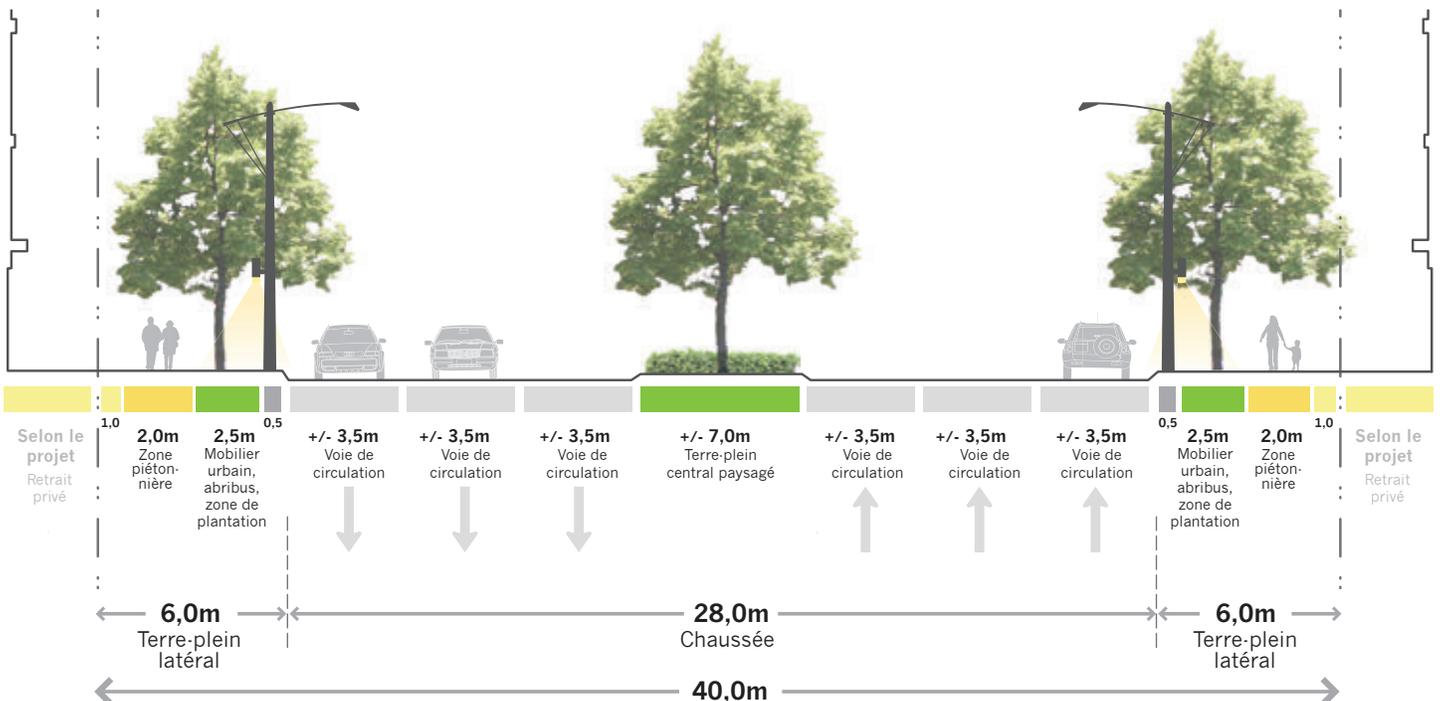


## Embellissement de la rue Paris (projet no 32)

La rue Paris fait partie d'un important couloir nord-sud qui relie le secteur sud à la vallée et au-delà. Elle sert de corridor principal vers le centre-ville. À titre de lieu d'accueil dans la municipalité, elle devrait faire bonne impression et s'affirmer au premier coup d'œil, et véhiculer la trame narrative du Grand Sudbury.

On devrait l'embellir la rue afin d'atteindre le mieux possible ces objectifs. Elle ferait progresser le programme de reverdissement en tirant parti d'un aménagement paysager dynamique (des arbres de rue, des arbrisseaux et des plantes) entre le pont des Nations et le chemin Ste Anne. De la végétation contribuerait à l'embellissement de la ville, définirait et circonscrirait davantage ses abords étendus, et renforcerait le message selon lequel Sudbury est une « ville verte » et une « ville de nature ». À court terme, les terre-pleins centraux feraient l'objet de tels travaux (là où l'espace le permet), de même que les terre-pleins latéraux des côtés est et ouest de la rue. On pourrait aménager un nouveau parc sur les terrains résiduels à l'est de la rue Paris, entre les rues Cedar et Larch. L'embellissement de la rue Paris engloberait un volet d'art civique mettant en valeur le patrimoine de la ville au moyen d'installations d'art, le long des terre-pleins centraux ou à l'angle de l'avenue Notre Dame et de la rue Elm.

Dans l'immédiat, il se peut que l'espace soit insuffisant à l'angle de la rue Elm et de l'avenue Notre Dame pour installer des œuvres d'art civique. Dans la deuxième phase de l'étude intitulée Downtown Streetscape Study, on recommandait d'en aménager sur le terre-plein central à l'angle de l'avenue Notre Dame et du chemin Ste Anne, ainsi qu'à celui des rues Paris et Van Horne, ce qui pourrait se faire à court terme.

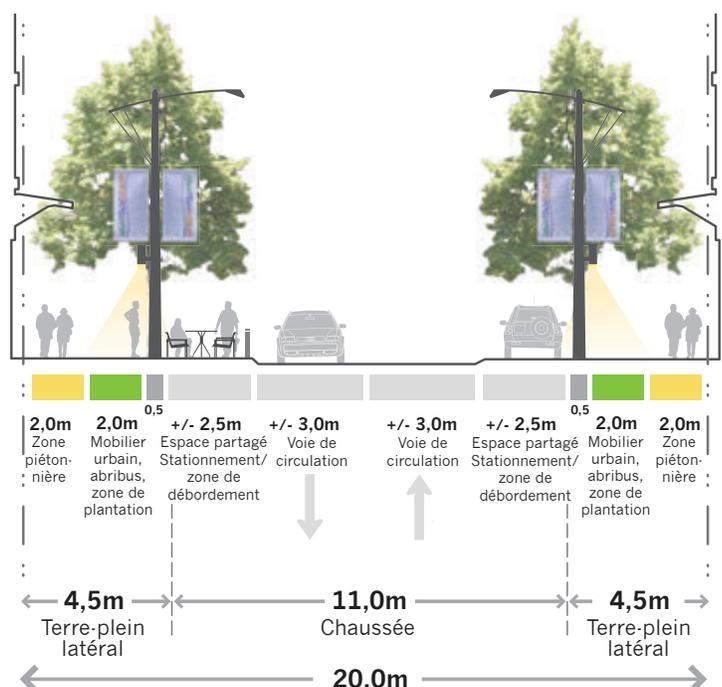
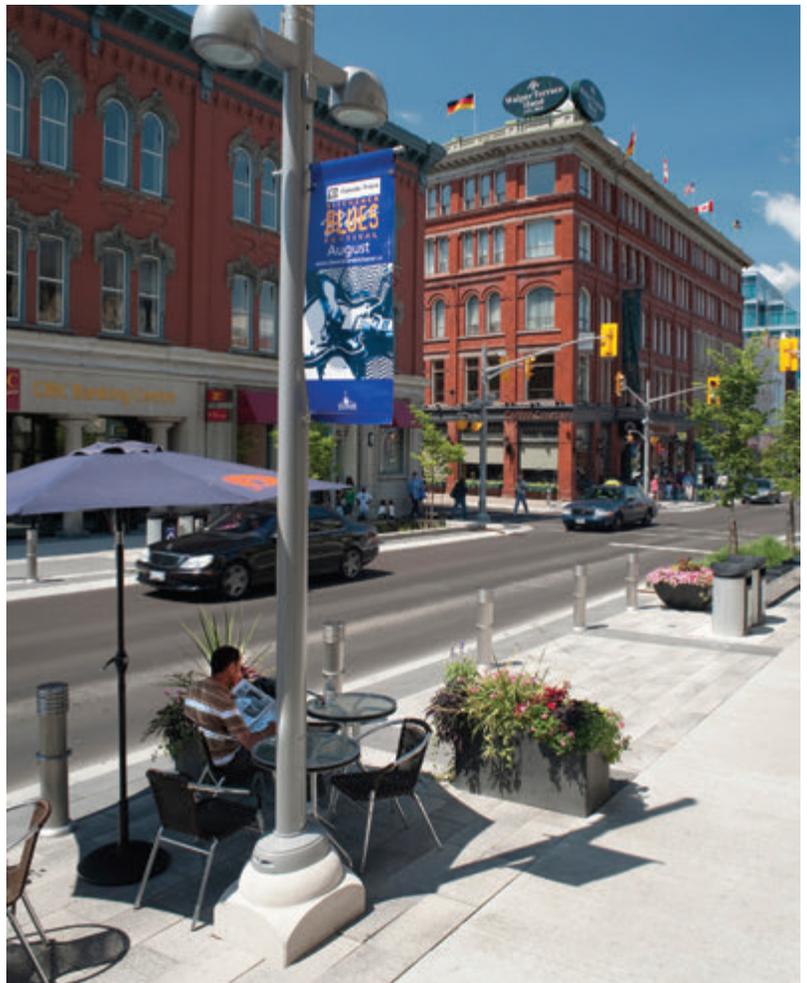


## Travaux d'amélioration de la rue Durham (projet no 33)

Au centre-ville, la rue Durham est celle où se concentrent surtout les boutiques et les restaurants. Cette rue achalandée est la dorsale du secteur puisqu'elle relie la rue principale traditionnelle, à savoir Elm, au quartier émergent des arts et de la culture, le long de la rue Elgin. Pour la mettre en valeur et pour contribuer à l'enrichissement de l'expérience au centre-ville dans son ensemble, la rue Durham tirerait profit de travaux d'amélioration de son environnement public.

Voici les principaux volets concernant l'amélioration de l'environnement public de la rue Durham.

- On appliquera un revêtement particulier le long de cette rue où se concentrent boutiques et restaurants, afin d'y créer des conditions uniques. Un revêtement particulier lui permettra de se démarquer des autres du centre-ville.
- Le revêtement particulier délimitera une « zone d'utilisations partagées » où certains jours, les places de stationnement seront remplacées par des espaces de débordement et des terrasses pour les restaurants et les cafés. Ainsi, la rue se transformera parfois en zone piétonnière, ce qui devrait aussi se poursuivre durant les grandes activités au centre-ville.
- On pourrait par exemple relever la rue entière devant le YMCA ou entre les rues Cedar et Larch pour créer un lieu d'activité, parallèlement à des fermetures de rue temporaires.
- On fera l'aménagement paysager sur toute sa longueur de la rue.
- Le mobilier urbain et l'éclairage seront renouvelés et coordonnés tout le long de la rue Durham (en suivant les normes existantes de la municipalité).
- On pourrait procéder à l'amélioration des allées (éclairage, peinture, signalisation) reliées à la rue.
- On aménagera un beau lien piétonnier directement de la rue au parc Memorial.



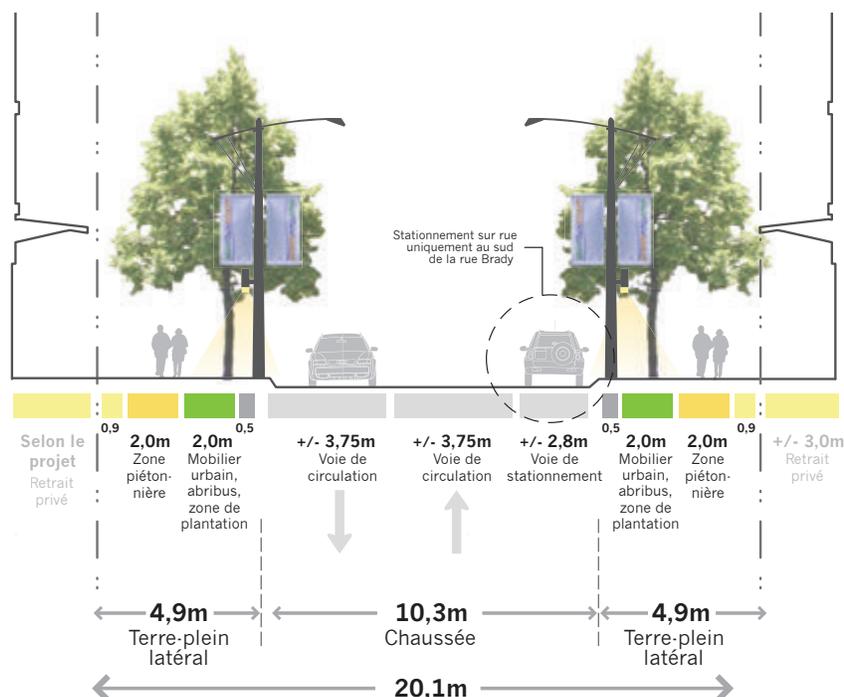
## Corridor municipal Minto (projet no 38)

La rue Minto est une petite route qui joue un grand rôle. Elle a une importance historique et on la désigne maintenant officiellement sous le vocable « voie des anciens combattants » (Veteran's Way). Au-delà de son caractère symbolique, elle est importante sur le plan fonctionnel puisque c'est l'un des rares liens nord-sud traversant le centre-ville. Elle raccorde également deux grands lieux publics, à savoir la Place Tom Davies et le parc Memorial.

La circulation y étant faible, on recommande qu'entre les rues Brady et Larch, elle devienne une « rue partagée », à laquelle on pourrait appliquer un revêtement particulier favorisant la circulation piétonnière et cycliste. On suggère également qu'elle soit reconfigurée à deux voies pour y aménager des trottoirs élargis et y planter des arbres de rue. Dans le cadre du réaménagement de l'îlot entre les rues Elgin et Brady, on devrait faire de la rue Minto un endroit favorable aux piétons. Pour ce faire, par exemple, on rétrécira les voies de circulation, on relèvera les intersections et on prolongera la bordure intégrée du trottoir. Au sud de la rue Brady, on conservera une voie de stationnement sur rue. Il faut également mettre à niveau le passage pour piétons à l'angle des rues Minto et Brady. La réinvention de la rue Minto à titre de rue partagée et favorable aux piétons créera une « boucle piétonnière » dont feront partie les rues Durham, Elm, Minto et Elgin.

On devrait tenir compte des paramètres de conception suivants :

- La conception doit s'agencer à l'emprise existante. L'enlèvement du stationnement permettrait d'agrandir les trottoirs et les zones de plantation. Un aménagement particulier tout le long de la rue Minto rendrait cette dorsale tout à fait unique. Cela contribuerait à intégrer visuellement le parc Memorial et la Place Tom Davies.
- Il faut un vaste projet de plantation d'arbres le long de la rue Minto.
- Le stationnement sur rue sera possible au sud de la rue Brady, mais ce ne sera plus le cas au nord de celle-ci pour qu'on puisse étendre la zone piétonnière.
- On améliorera les passages pour piétons au moyen d'un dispositif de signalisation, de marquages élargis ou de matériaux de revêtement pour accroître la visibilité.
- Au sud de la rue Brady, on recommande que les bâtiments soient au moins à trois mètres de la ligne de démarcation.
- La signalisation, les bannières et le mobilier urbain devraient s'agencer au revêtement des autres rues du centre-ville.
- On pourrait réaliser le projet en phases, la première faisant partie du réaménagement de la Place Tom Davies et de l'amélioration du parc Memorial, tandis que la suivante aurait lieu dans le cadre du réaménagement des terrains au sud de la rue Brady.



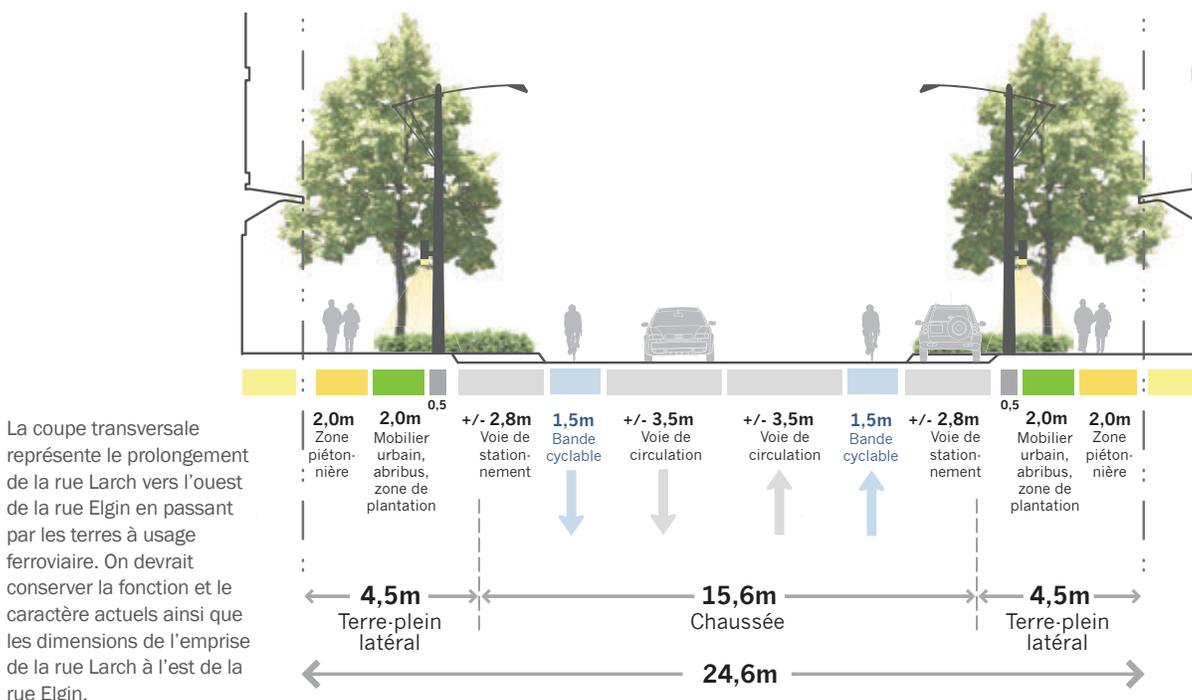
## Prolongement de la rue Larch et passage à niveau du CP (projet no 16)

En prolongeant la rue Larch vers l'est de la rue Lorne afin qu'elle traverse les terres à usage ferroviaire, on créera un nouveau point d'entrée au centre-ville et fournira un lien additionnel pour la circulation automobile, qui se raccordera au grand réseau municipal. Ce prolongement offrira également un autre trajet est-ouest de l'autre côté des terres à usage ferroviaire et à travers le noyau urbain, ce qui contribuera à alléger les problèmes de circulation sur la rue Elm. Surtout, le projet permettra un deuxième passage à niveau indispensable et aidera à lancer le réaménagement futur des terres à usage ferroviaire. Le passage à niveau est essentiel si l'on veut accéder aux parcelles enclavées pour le parc Inno-Tech afin de simplifier le stationnement au centre-ville et permettre des raccordements faciles et efficaces avec la partie ouest de la ville.

Avec le temps et en réaction aux occasions de développement émergentes, on pourrait prolonger le nouveau trajet transurbain vers l'est au-delà de la rue Brady. Pour passer d'un palier à l'autre et raccorder ce trajet à la rue St Raphael ainsi qu'à la promenade Howey et au-delà, ce trajet créerait un point d'accès est impressionnant au centre-ville. Ce prolongement vers l'est devrait favoriser la circulation piétonnière et restreindre le nombre de véhicules afin d'étendre le caractère actuel et la qualité urbaine de la rue Larch.

On devrait tenir compte des paramètres de conception suivants dans le cadre du projet.

- Le nouveau passage à niveau du CP de la rue Larch devrait être au niveau du sol. La municipalité devrait collaborer avec la compagnie ferroviaire à la coordination des signaux de train, à l'intersection des rues Elm et Elgin, et à celle des rues Larch et Elgin.
- On devrait planter les arbres de rue des deux côtés de la rue Larch agrandie.
- À l'ouest de la rue Elgin, la conception du paysage de la rue Larch peut être transitoire en passant par le parc Inno-Tech et les terres à usage ferroviaire. Dans cette zone, quatre voies de circulation sans stationnement sur rue seraient adéquates, ainsi que des pistes cyclables réservées dans l'un ou l'autre sens.
- Le long du prolongement de la rue Larch Ouest, la municipalité devrait maintenir la possibilité d'aménager une intersection afin de permettre le réaménagement des terres à usage ferroviaire.
- Dans le cadre du prolongement de la rue Larch Ouest, on devrait tenir compte de l'infrastructure de la SDEC en concevant la route. Il faudrait voir l'intersection des rues Lorne et College comme un point d'accès d'importance au centre-ville, tandis que les rues Larch et Elgin sont des points d'accès secondaires et pour les piétons.
- Des intersections munies de feux de signalisation sont essentielles à l'angle des rues College et Lorne et à celle des rues Elgin et Larch.
- L'intersection des rues Elgin et Larch devrait être soigneusement conçue en fonction du corridor vert Elgin.



## Prolongement et piste cyclable du chemin Ste Anne (projet no 21)

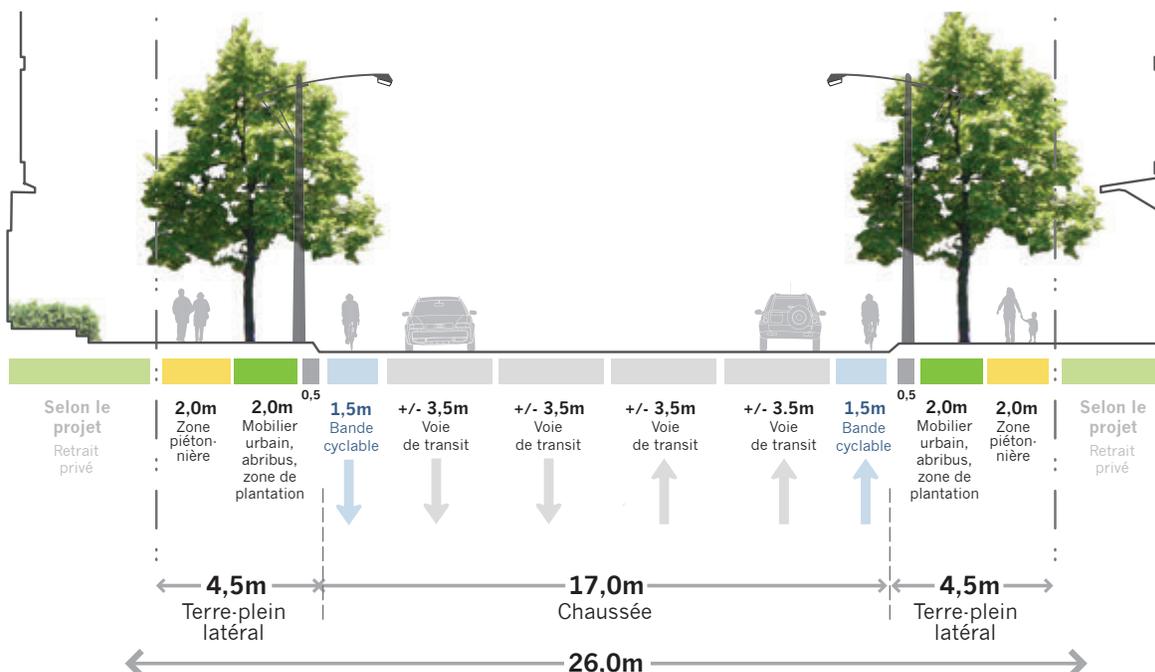
Le prolongement du chemin Ste Anne raccordé directement au chemin Froad et à la rue College tracera un autre circuit est-ouest au cœur de la ville, ce qui réduira un peu la circulation sur la rue Elm. Il créera aussi plusieurs parcelles aménageables donnant sur le chemin Ste Anne. Pour le mettre en place et réaliser son tracé, il faudra enlever ou reconfigurer l'immeuble du Sudbury Star. À long terme, il faut améliorer le passage inférieur de la rue Lorne. La largeur de la rue permet d'y aménager une ou des pistes cyclables réservées, raccordées au réseau municipal à cette fin, au ruisseau Junction. Ainsi, on ajoutera un lien manquant au réseau de pistes cyclables et permettra son raccordement au sentier polyvalent du corridor vert Elgin.

On devrait tenir compte des paramètres de conception suivants dans le cadre du projet.

- À titre de zone de transition vers un secteur résidentiel, le prolongement du chemin Ste Anne entre la ruelle Beech proposée et le chemin Froad devrait compter une emprise de 26 m, 4 voies de circulation avec pistes cyclables réservées dans l'un ou l'autre sens.
- On devrait songer à aménager des pistes cyclables réservées des deux côtés du chemin Ste Anne, reliées au réseau régional et au corridor vert Elgin.
- On devrait peindre des marquages bicyclette et chevrons le long de la rue Louis, reliés à la piste cyclable du chemin

Ste Anne, puis jusqu'au sentier existant le long du ruisseau Junction.

- On devra refaire entièrement l'intersection de la rue MacKenzie et du chemin Ste Anne si l'on veut que des projets d'aménagement aient lieu.
- Il faut faire davantage d'essais pour s'assurer que la géométrie proposée à l'intersection de la rue College et du chemin Ste Anne convient au rayon de virage des camions.
- Avec le temps, on pourrait améliorer le passage inférieur de la rue College (selon les plans existants).
- À la lumière du tracé du ruisseau Nelson, de la topographie et des risques continus d'inondation, le chemin Ste Anne pourrait être un endroit adéquat pour que la municipalité y creuse des rigoles de drainage biologiques et y utilise d'autres techniques de gestion des eaux pluviales.



## Agrandissement du parc Memorial et ruelle Grey (projets nos 36 et 22)

Le parc Memorial est le plus grand espace ouvert du centre-ville et le plus important endroit vert de rassemblement et pour s'y divertir. Les changements qui y sont proposés sont mineurs. En modifiant certaines de ses composantes, on raffermira ce rôle et contribuera à y rehausser la perception en matière de sécurité. En ce moment, le parc compte deux abords donnant sur les rues Brady et Minto. En le prolongeant vers l'ouest et en créant de nouveaux liens piétonniers et cyclistes, on pourrait créer une troisième bordure. Cela conviendrait mieux pour ce qui est des services du YMCA donnant sur la bordure ouest du parc, tout en mettant en valeur les édifices patrimoniaux (les églises Church of the Epiphany et Knox) donnant ainsi sur le parc, en agrandissant la façade de l'endroit. Pour améliorer les abords et étendre l'endroit, il faut retirer les places de stationnement et les murs pleins donnant sur le parc du côté ouest.

Pour renforcer les nouveaux abords et améliorer la circulation piétonne et cycliste au centre-ville, on propose l'aménagement d'un nouveau sentier piétonnier partant de la rue Grey, raccordé tout le long jusqu'à la rue Larch (à long terme). Ce grand sentier polyvalent permettra notamment de limiter l'accès automobile nécessaire afin de se rendre à l'aire de stationnement couverte du YMCA. À long terme, l'enlèvement ou la reconfiguration de l'immeuble sis au 81-83, rue Larch, permettra de prolonger le sentier directement à la rue Larch.

On devrait tenir compte des paramètres de conception suivants dans le cadre du projet.

### Améliorations mineures:

- formaliser la bordure ouest du parc au moyen d'une ruelle, de l'éclairage et de végétation;
- prolonger le parc en direction nord-ouest;
- coordonner les travaux avec la Place St. Andrew's, qui planifie présentement le réaménagement de la cour extérieure au rez-de-chaussée pour qu'elle cadre mieux avec le parc Memorial.
- encadrer le parc par des trottoirs, de chaque côté (y compris en bordure nord);
- améliorer l'éclairage, surtout le long de la bordure nord et dans l'allée;
- planter de la végétation de façon continue;
- continuer à organiser officiellement des activités communautaires dans le parc.

### Améliorations à long terme:

- prolonger la ruelle jusqu'à la rue Larch afin de créer une entrée principale au parc
- reconfigurer l'accès au stationnement du YMCA pour réaménager la bordure sud du parc afin de permettre l'escalier vert de la rue Brady et améliorer l'aire extérieure de jeu de la garderie;
- aménager une parcelle surplombant le parc (p. ex. pour un établissement culturel ou agrandir le YMCA).



## Réaménagement de la Place Tom Davies (projet no 37)

La Place Tom Davies est l'endroit municipal le plus en vue. On y trouve des bureaux du gouvernement de l'Ontario et les services policiers de la municipalité. La conception de l'édifice et de ses tours de bureaux, construits dans les années 1970, était d'avant-garde à l'époque. Cependant, de nos jours, leur fonctionnement n'est plus aussi optimal que possible. La stratégie d'amélioration de la Place Tom Davies est associée à celle du parc Memorial. Ces deux espaces ouverts d'importance doivent se compléter selon une conception plus intégrée. Pour l'essentiel, ils devraient fonctionner comme une seule entité et le nouveau boulevard municipal Minto, proposé, servirait de lien entre les deux. On recommande de mettre sur pied un concours international de conception pour améliorer l'édifice en question.

La nouvelle conception de l'édifice devrait englober les volets suivants:

- créer des abords plus invitants et perméables vers la Place afin d'améliorer les lignes de vue vers l'édifice et à travers celui-ci;
- conserver l'aspect flexible et multifonctionnel de l'endroit au moyen d'un aménagement à l'aide de matériaux inertes, mais concevoir d'autres espaces verts à l'opposé de cet aménagement, et redéfinir le caractère des lieux;

- réévaluer entièrement l'inclinaison entre le parc Memorial et la Place Tom Davies afin qu'elle s'agence bien au parc Memorial;
- installer un élément associé à l'eau évoquant le ruisseau Junction;
- continuer à aménager des toits verts et à y planter de la végétation
- mener des pourparlers avec Bell pour revitaliser les façades ouest et sud de l'édifice de l'entreprise;
- saisir pleinement les occasions d'ajouter des structures au sein de la place, une évaluation préliminaire donnant à penser qu'on pourrait aménager un immeuble intercalaire complémentaire à bureaux et/ou à vocation institutionnelle ou culturelle;
- revoir la conception de l'aire de chargement de la rue Paris. Cet endroit très visible donnant sur la rue gagnerait à être modifié sur le plan architectural, par exemple en y installant des panneaux, en y plantant de la végétation ou en y améliorant les points d'accès pour les piétons;
- dynamiser l'endroit en y tenant des activités communautés et des festivités.



## Parc des Pins et ruelle Beech (projets nos 41 et 23)

Audacieux, le parc des Pins transformera l'extrémité nord de la rue Durham. Ce sera le premier dans le secteur nord du centre-ville et il mettra en place un milieu adéquat pour les églises emblématiques Christ the King et Sainte-Anne-des-Pins. En intégrant mieux ces grands atouts historiques et culturels au cœur du centre-ville, on contribuera au développement d'une identité plus positive et rappellera aux visiteurs et aux résidents la signification culturelle du secteur. Ce sera une zone d'interprétation adéquate de ce quartier historique.

On devrait tenir compte des paramètres de conception suivants dans le cadre du projet.

- On devra fermer la rue Durham au nord de la rue Elm et modifier son utilisation, de rue à terrain à fin de parcs.
- Il faut modifier entièrement l'aménagement paysager du secteur, y compris la végétation, l'éclairage et le revêtement.
- Le tracé du ruisseau Nolins devrait être représenté dans le paysage du parc.
- Il est important de conserver un lien piétonnier dynamique dans le parc des Pins, relié aux rues Elm et Durham jusqu'à

la rue Beech et au chemin Ste Anne. On recommande que la portion nord-sud de la rue Beech devienne une ruelle et se prolonge le long du Rainbow Centre, soit du chemin Ste Anne à la rue Elm. Grâce à un revêtement particulier, elle se définirait en tant que rue partagée.

- La rue Beech à l'ouest de la rue Elgin (jusqu'à la rue Durham) devrait devenir une aire de services publics.
- L'aménagement du parc devrait être associé à la reconfiguration et au réaménagement de la façade ouest du Rainbow Centre. Une entrée de ce côté faisant le lien avec la rue Elm et la place publique adjacente mettrait nettement en valeur le centre commercial.
- Un volet d'art civique mettra en valeur le patrimoine culturel unique du secteur.



## Reverdissement du centre-ville : Programme de plantation d'arbres (projet no 42)

Le Grand Sudbury veut devenir une communauté durable. Des efforts visant à créer des écosystèmes sains y sont en cours depuis presque 35 ans; 9 millions d'arbres y ont été plantés et 3 500 ha de terrain y ont été remis en état. Des arbres poussant sur d'anciennes collines dénudées bordent la ville. Il est maintenant temps que Sudbury s'attarde à l'aménagement de milieux plus urbains, en commençant par son centre-ville.

Dans le cadre du projet d'embellissement urbain, on recommande d'accroître la verdure au centre-ville en y ajoutant des arbres de rue (des espèces indigènes et des arbrisseaux). Toutes les rues du centre-ville bénéficieraient d'une telle démarche. Un couvert forestier dans le secteur créerait un héritage environnemental en améliorant la qualité de l'eau, en conservant l'énergie, en abaissant la température dans le secteur, en réduisant la pollution atmosphérique, en augmentant la valeur des propriétés, en créant un habitat d'animaux sauvages et en embellissant les lieux publics.

Plusieurs initiatives globales concernant le paysage de rue sont prévues pour les rues principales du centre urbain. Puisque chacune fera l'objet de démarches d'écologisation, elle ne s'inscrit pas dans le grand projet de plantation d'arbres en question. Les rues Elm, Durham, Paris et Elgin font partie de ces projets.

Il faudra de nouveaux trous de plantation d'arbres et/ou des jardinières pour favoriser la croissance des arbres. Cela comprend des éléments essentiels, par exemple un sol de grande qualité et au volume adéquat ainsi qu'un programme d'arrosage et d'entretien.





Préparé par:

# URBAN STRATEGIES INC .

J.C.WILLIAMS GROUP



Financé par:

